RECIT

VERITABLE

DE L'ENTREPRISE

que les Anglois auoient sur la Ville & Citadelle de Calais, par l'entremise d'vn nommé du Parc.

Descouuerte par le Viconte de Fruze estranger, à Monsieur de Valencé, Gouuerneur de ladite Ville & Citadelle.

Auec la prise de deux Barques Angloises, où dans l'vne s'est trouuée la femme d'vn Pilote d'vne des Remberges, saisie d'vne lettre.



A PARIS,
Chez IEAN BARBOTE, en l'Isle du Palais, ru e de Harlay, à la Fleur de Lys Couronnée.
M. DC. XXVIII.
Auec Permission.

RECIT VERITABLE DE l'entreprise que les Anglois auoient sur la Ville & Citadelle de Calais, par l'entremise d'vn nommé du Parc, descouuerte par le Vicomte de Fruze à Monsieur de Valencé, Gouuerneur pour sa Majesté de ladite Ville & Citadelle.

MONSIEVR,

Vous n'auiez point à me semõdre de vous dõner de nouuelles de ce païs, puis qu'à mon depart ie vous l'auois promis. L'allarme qu'on a

eu à Paris du Siege de Calais est fausse iusques à present. Il est vray qu'il nous paroist tous les iours vne grosse & forte Armée Naualle, qu'on tient estre de deux cens voiles. Pour cent trente deux i'en puis asseurer, comme les ayant fait compter à vn Matelot de ceste ville, qui est de ma cognoissance, Dimanche de matin. Et est chose tres-asseurée que c'estoit pour surprendre Calais: & si Dieu n'y eust remedié par son ayde leur entreprise estoit infaillible; Ie m'en va vous en faire le re-

cit tout au long, & le plus ſuccinctement que ie pourray. Sçachez qu'vn nommé le Parc, fils du Capitaine des Portes de la Ville de Calais, atteint & conuaincu de plusieurs crimes, entr'autres de rapt & viol d'vne fille de qualité de ladite ville, ſe ſeroit abſenté pour quelque temps, & ſeroit allé en Holande. Eſtant de retour, ſes pere & mere auroient prié Mõſieur de Valencé le vouloir mettre dans la Citadelle, comme priſonnier, ayant pourtant tout l'enclos de ladite Citadelle, à fin que par

ce moyen on peuſt moyenner quelque accord auec ſes parties. Cét eſprit peruers & malheureux ſe voyant reduit là dedans, prend garde à vn Baſtion qui eſtoit tombé, & ſe reſoult par ce moyẽ d'y mettre l'ennemy, & faire bonne condition pour luy. Pour ce faire il ſe ſert des moyens qui s'enſuiuẽt. Il auoit vn frere en Holande qui portoit les Armes : Il luy mande de luy enuoyer vn certain Sergent de compagnie (entrelequel & luy y auoit groſſe affinité) pour le venir voir là dedans ; Ce

qui eſt tout auſſi toſt execu-
té: Et pendant le ſejour qu'il
y fait, ils ont eu moyen de
prendre la meſure de ladite
demolition, en hauteur &
largeur, tout ainſi que bon
leur a ſemblé, & de là l'a en-
uoyé en Angleterre pour
faire ſa condition, & aſſeu-
rer la deliurance de la place.
Cependant qu'on fait ce
mauuais trafic, il ſe rencon-
tre là dedans vn nommé le
Vicomte de Fruze, eſtran-
ger, qui a eſté Capucin, le-
quel s'en alloit en Holande.
Sa mere en ayant eu aduis,
enuoya prier ledit ſieur de

Va'encé le retirer : ce qu'il fait. Ledit du Parc voyant donc cét homme dans des inquietudes d'eſprit, ſe reſoult de luy communiquer ſon pernicieux deſſein, auquel il preſte l'oreille : Mais aprés auoir vn long temps conſideré l'affaire (ſans toutesfois l'eſconduire) en demande aduis à vn ſien Oncle qu'il a en Flandres, qui luy conſeille ne tremper point dans ceſte trahiſon, mais bien d'en donner aduis à ceux qu'il appartiendroit. Il arriue que la Royne Mere a vn aduis aſſeuré que on

on a deſſein ſur Calais, & que pour cét effect la Mer eſt toute couuerte de Voiles; Sa Majeſté commande donc à Monſieur d'Elbœuf s'y tranſporter. Il y arriue le Mercredy dixneufieſme du preſent mois: & le Vendredy veille de la Magdaleine, ledit Vicomte de Fruze (inſpiré de Dieu) deſcouure l'affaire audit ſieur de Valencé: & eſt choſe aſſeurée que le Samedy ou le Dimanche l'affaire eſtoit executée. Et pour vous bien eſclaircir, ie vous veux faire le recit au long que ledit du Parc s'eſt

trouué atteint & conuaincu. C'est que ledit sieur de Valencé remercie fort ledit Vicomte de Fruze du salutaire aduis qu'il venoit de luy donner, & l'asseure d'vne grande recompense de la part du Roy : toutesfois qu'il n'y a point d'apparence qu'il soit creu, s'il n'y a point d'autre tesmoin que luy contre ledit du Parc, & qu'il seroit à propos de le faire parler. Il ne trouue rien de plus facile, & quant & quant l'expedient. Il luy demande deux hommes, qui luy sont donnez, qu'il ame-

neen ſa chambre, & les fait cacher ſouz ſon lict. Aprés il oblige ledit du Parc d'aller coucher auec luy pour parler d'affaires : ce qui luy eſt accordé. Eſtant donc tous deux dans le lict, ils parlent d'affaire, & les moyens qu'il falloit tenir : car il attendoit le lendemain vn homme qu'il auoit enuoyé en Angleterre, qui luy deuoit mener trois cẽs hommes pour ſe ſaiſir du vieux Chaſteau. Or eſt-il que dans ce vieux chaſteau ne couchoit qu'vn vieux Soldat de ſa cognoiſſance, qui luy en donnoit

l'entrée libre , lequel il deuoit poignarder : Tant y a que la chose n'estoit que trop facile. Le chasteau dõc gaigné par les trois cens hõmes, il en y auoit trois mil qui les escortoient, qui deuoient entrer parladite bresche. Voila comme quoy il parloit à l'oüie des deux qui estoient cachez souz le lict. Aprés leur rapport fait audit sieur de Valencé, l'aduis en est donné à Monsieur le Duc d'Elbeuf, qui se saisit dudit du Parc, qui nie le tout le Samedy, mais le Dimanche il cõfesse tout, sans

accuſer aucun complice. Voila tout ce qui ſe paſſe au vray de cét affaire. Ledit iour de Dimanche ont eſté priſes deux Barques Angloiſes, où s'eſt trouué dedans la femme d'vn Pilote d'vne des Remberges, ſaiſie d'vne lettre ; qui dit qu'ils ſont tous embarquez, & qu'ils n'attendent que le commandement de faire voile, qu'il ne ſçait au vray où ils iront: qu'il croit pourtant que c'eſt à la Rochelle, ou à l'Iſle de Ré, ou à Calais. On croit auſſi qu'ils mettront pied à terre pour

aſſieger Calais, ſoit à ceſte heure, ou aprés leur retour de la Rochelle, s'ils ne peuuent rien faire. Nous les attendons auec impatience. I'ay bonne eſperance en Dieu d'eſtrener mes piſtolets. Ils ſont grandement forts: car ils ſont quinze mil pietons, & trois mil cheuaux, tant Friſons, qu'Eſcoſſois, mais cela ne nous effraye point pourtant: que au contraire, chacun eſpere à faire priſonniers, & à ſe bien monter à leurs deſpens. Dieu nous en face la grace: Dites Amen. I'ou-

bliois à vous dire que ledit du Parc ſera rompu tout vif aprés que le Courier qui eſt allé trouuer le Roy ſera de retour ; Et ſeray toute ma vie,

MONSIEVR,

Voſtre tres humble & tres-affectionné ſeruiteur,
L.

A Boulongne, ce 16. Iuillet 1628.

PERMISSION.

IL eſt permis à Iean Barbote, Maiſtre Imprimeur & Libraire en ceſte ville de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & diſtribuer *Le Recit veritable de l'entrepriſe, &c.* Et defenſes à tous autres Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, ny vendre. Fait ce quatrieſme iour d'Aouſt mil ſix cens vingt-huict.











